

Si'ha Belyoune

'HAYÉ-SARAH – Les bougies de Sarah et Rivka

Basé sur Likouté Si'hot volume 15, troisième Si'ha sur 'Hayé-Sarah • siha.beiyoune@loubavitch.fr

Notes à l'enseignant(e) :

Cette Si'ha est particulièrement importante pour comprendre le fondement de la campagne du Rabbi pour l'allumage des bougies de Chabbat. Le début de l'étude est assez profond (étude sur Rachi), puis à partir du sixième paragraphe nous découvrons l'enseignement sur la campagne d'allumage des bougies.

La nouveauté principale de cette Si'ha, est le fait que le Rabbi insiste pour que les *petites* filles, dès l'âge de trois ans, allument les bougies de Chabbat.

Tout au long de la Si'ha, nous pouvons remarquer à quel point le Rabbi n'a pas voulu que cette campagne soit destinée uniquement au monde 'Habad, mais qu'elle s'adresse bien à tout le peuple juif.

Un livret détaillé « Les lumières du Chabbat » a été édité par le Beth Loubavitch sur ce thème, disponible à l'achat via ce lien : <https://goo.gl/Dx0Omu>

Introduction :

Notre Paracha nous relate l'épisode dans laquelle Avraham envoya Eliezer son serviteur, chercher une femme pour son fils Its'hak.

Eliezer craignait que cette mission ne soit trop difficile à mettre en pratique, alors Avraham le rassura en le bénissant que D.ieu sera toujours avec lui dans cette mission¹.

Concrètement, Eliezer connut une réussite extraordinaire dans cette mission et revint rapidement avec la jeune Rivka, âgée de trois ans seulement.

Entre-temps, Its'hak était sorti pour prier Min'ha dans le champ et aperçoit une charrette au loin : il s'agissait d'Eliezer accompagné de Rivka.

Immédiatement, Eliezer raconta à Its'hak la réussite et l'aide de D.ieu dont il bénéficia. Ensuite, Its'hak conduisit Rivka dans la tente de Sarah sa mère, puis se maria avec elle.

Le but de notre étude aujourd'hui est de comprendre les événements qui se sont déroulés entre la rencontre de Its'hak et Rivka et leur mariage.

Nous comprendrons alors les nombreux miracles qui se produisirent et leur influence - jusqu'aujourd'hui - sur le rôle de la femme et de la fille juive, avec l'aide de D.ieu.

Référence 1 :

Après le récit du voyage d'Eliezer, missionné par Avraham pour chercher Rivka, une épouse digne pour Its'hak, la Torah relate la rencontre entre Its'hak et Rivka : tandis que Its'hak était sorti prier dans les champs, il rencontre Eliezer qui lui raconte tous les miracles qui se produisirent durant son voyage.

Suite à cela, le texte dit : « Et Its'hak l'emmena (Rivka) vers la tente de Sarah sa mère, il prit Rivka, et elle devint son épouse ».

¹ Dans le texte, Avraham lui précise même, « D.ieu enverra son ange devant toi », ce qui veut dire que D.ieu préviendra et réglera les problèmes avant même qu'ils arrivent.

Rachi explique sur les mots : « vers la tente de Sarah sa mère » :

« Il l'emmena vers la tente, et voici qu'elle était Sarah sa mère, c'est-à-dire elle devint à l'exemple de Sarah sa mère. Car tant que Sarah était vivante, il y avait une bougie qui était allumée de la veille de Chabbat à la veille du Chabbat suivant, une bénédiction se trouvait dans la pâte, et un nuage résidait sur la tente. Et lorsqu'elle mourut, tous ces signes disparurent. Et lorsque Rivka arriva, [ces miracles] revinrent. (Bérechit Rabba) ».

Rachi nous enseigne donc que lorsque Rivka entra dans la tente de Sarah, les trois miracles du temps de Sarah revinrent immédiatement, à savoir :

1. La bougie allumée le vendredi après-midi restait allumée miraculeusement jusqu'au vendredi suivant.
2. La bénédiction résidait dans la pâte (le pain était en grande quantité et restait frais pendant longtemps).
3. On pouvait observer une nuée de *Che'hina*, de présence divine sur la tente.

Référence 2 :

Il nous faut comprendre comment Rachi apprend-il tous ces détails du **sens simple** du verset ?

Certes, à partir des mots « (dans la tente de) Sarah sa mère », nous comprenons que Rivka ressemblait à Sarah dans sa façon d'être, mais d'où Rachi déduit, selon le **sens littéral** du texte, que ces trois miracles spécifiques eurent lieu dans la tente ?

Il est évident que ces trois éléments ont une source dans le verset **lui-même**, car si Rachi avait rapporté ce commentaire uniquement comme une explication Midrashique complémentaire, il l'aurait signalé en introduisant son commentaire par la mention : « Nos Sages enseignent » etc.

Référence 3 :

Avant de répondre à cette question, il nous faut poser d'abord une question fondamentale : pourquoi le texte nous raconte-il que « Its'hak l'emmena dans la tente de Sarah sa mère ». Il aurait suffi de dire : « Et Its'hak la conduisit vers lui (dans sa propre tente) » !²

De ce fait, il faut dire que Rachi comprend qu'il y a là un détail important. Le texte vient donc préciser que tout d'abord – avant leur mariage – Its'hak fit entrer Rivka dans « la tente de Sarah sa mère » et c'est seulement ensuite qu'il la prit pour épouse.

² En d'autres termes : Pourquoi était-il nécessaire de préciser qu'Its'hak conduisit Rivka dans la **tente de sa mère** (qui n'était plus en vie) ?

En effet, bien qu'Eliezer eût relaté à Its'hak tous les miracles donc il bénéficia et qui montraient clairement que D.ieu bénissait cette union, Its'hak n'était pas encore pleinement convaincu que, par ses qualités, Rivka ressemblait parfaitement à sa mère, Sarah.

Il en fut convaincu uniquement lorsqu'il la conduisit dans « *la tente de Sarah, sa mère* ».

Il faut en conclure qu'il observa dans cette tente, des miracles encore plus grands que les précédents (durant la mission d'Eliezer), par lesquels il fut convaincu que Rivka ressemblait pleinement à la famille d'Avraham, et qu'elle avait en elle les qualités de sa mère, Sarah.

Référence 4 :

En effet, les trois miracles qui eurent lieu, sont mis en allusion dans ces trois mots : « *Haohéla, Sarah, Imo* » : « *dans la tente, de Sarah, sa mère* », tel que nous allons le démontrer :

« *Haoéla – La tente* » :

Le terme « **HAoéla, la tente** » (avec l'article défini) fait allusion à la nuée attachée à la tente.

Une notion similaire avait déjà été rencontrée dans la Parachat Vayéra lorsqu'Avraham était en chemin pour le sacrifice d'Its'hak. Le texte nous raconte qu'Avraham vit alors « *Hamakom Méra'hok* », « *L'endroit de loin* ». (Il s'agissait d'un endroit défini, l'endroit du Beth HaMikdach).

Rachi explique sur le mot « *HAMakom* » : « Avraham a vu une **nuée** attachée sur la montagne ».

En d'autres termes, cet endroit était distingué de tous les autres, du fait qu'une **nuée** de Che'hina était attachée à cet endroit.

De même ici, lorsque le texte précise qu'Its'hak conduisit Rivka dans « **la tente** », cela indique que l'on pouvait distinguer cette tente des autres tentes, du fait qu'une **nuée** de Che'hina planait sur cette tente.

« *Sarah* » :

Le terme « Sarah » fait allusion à la bénédiction dans la pâte.

Ainsi, dans la Parachat Vayéra, la Torah raconte comment Avraham s'occupa lui-même de préparer les repas pour les invités, tandis que le pétrissage et la cuisson du **pain** – il les réserva à Sarah.

Donc, le terme « Sarah » désigne quelque chose qui était spécifique à Sarah, le pétrissage du pain.

« *Imo – sa mère* » :

Le terme « *Imo, sa mère* », fait allusion à la bougie allumée d'une veille de Chabbat à l'autre puisque la Mitsva d'allumer les bougies de Chabbat concerne spécifiquement les femmes, et en particulier la mère qui est le pilier de la maison³.

³ Comme nous l'expliquerons par la suite, cette Mitsva concerne également les filles (et pas seulement la « maman »). Cependant, même un enfant ressent que cette Mitsva est liée à sa mère. L'enfant ressent l'importance que sa maman accorde à l'allumage des bougies, comment tout s'arrête au moment d'allumer les bougies vu l'importance accordée à ce moment capital.

Référence 5 :

Nous allons comprendre à présent la raison pour laquelle les trois miracles sont cités par Rachi dans cet ordre précis (qui ne correspond pas à leur ordre d'apparition dans le verset⁴).

Rachi veut insister sur le fait que ce sont ces trois miracles qui ont eu pour conséquence le mariage de Its'hak et Rivka, ce sont bien ces miracles qui ont rassuré Its'hak sur les qualités vertueuses de Rivka.

C'est pourquoi, Rachi les classe dans un ordre spécifique, correspondant à la façon par laquelle le miracle prouvait la grande valeur de Rivka⁵ :

1. « La bougie allumée d'un vendredi à l'autre » : Il s'agit là d'un miracle qui montre la grande qualité de Rivka autour de l'**accomplissement d'une Mitsva**⁶.

2. « La bénédiction dans la pâte » témoigne de la réussite de Rivka dans ses **actions de manière générale**⁷, [même] sans relation avec une Mitsva.

3. « La nuée au-dessus de la tente » approuve l'**influence positive de Rivka dans son entourage**, une influence naturelle qui ne découle ni d'une Mitsva, ni d'une action active qu'elle avait menée⁸.

Référence 6 :

Ce commentaire de Rachi à même des retombées Hala'hiques :

Etant donné que Rachi nous a expliqué que ces trois miracles se produisirent **avant** le mariage de Its'hak et Rivka, nous pouvons donc en conclure que :

1. Rivka alluma les bougies le Chabbat **avant** son mariage.

2. Elle le fit alors qu'elle était âgée de trois ans seulement, alors qu'elle n'était pas Bat Mitsva (elle n'était pas astreinte à l'accomplissement des Mitsvot).

D'autant plus que nous savons qu'Avraham et Its'hak accomplissaient toute la Torah, dont la loi qui stipule

⁴ Rachi aurait dû citer les miracles dans l'ordre des mots du verset : « Dans la tente » (le miracle de la nuée), « Sarah » (le miracle de la pâte), « Sa mère » (le miracle des bougies).

Pourtant, Rachi commence par le miracle des bougies, puis le miracle de la pâte, et ensuite seulement le miracle de la nuée.

D'ailleurs, le Midrach qui est la **source** du commentaire de Rachi, cite aussi les miracles dans l'ordre du verset...

⁵ Le premier miracle que Rachi cite, sera celui qui prouvera de la façon la plus claire, la grande valeur de Rivka. Le second miracle le prouvera un peu moins, et le troisième encore moins.

⁶ Allumer les bougies fait partie des sept Mitsvot rabbiniques, Mitsvot que les patriarches (et matriarches) accomplissaient, tel que nous l'expliquerons dans la suite du cours.

⁷ Selon le sens littéral de Rachi, le miracle de la pâte n'a rien à voir avec la Mitsva de 'Halla. Il s'agit plutôt d'une bénédiction dans la pâte même (le fait que le pain réussisse, qu'il reste frais et abondant). Ce miracle n'est donc pas lié à une Mitsva, et n'exprime pas de façon aussi puissante que le miracle des bougies, la grande qualité de Rivka.

⁸ En d'autres termes, Rivka ne fit rien pour générer le miracle de la nuée... Ce miracle était entièrement passif. Il n'exprime donc pas aussi bien que les miracles précédents, les vertus et qualités **personnelles** de Rivka.

que si la femme n'allume pas les bougies du Chabbat (peu importe la raison), le mari doit les allumer.

Il est donc évident qu'Avraham allumait les bougies de Chabbat après le départ de son épouse ; Rivka aurait donc pu se suffire de cet allumage, mais elle préféra allumer sa **propre** bougie.

Et c'est bien le fait qu'elle alluma les bougies qui fut un des indicateurs pour Its'hak que Rivka possédait bien les mêmes qualités que sa mère, Sarah.

De là nous apprenons, que nous devons **éduquer** les petites filles dès l'âge de trois ans à allumer leur bougie de Chabbat tous les vendredis après-midi et veilles de fête, même si la maman allume déjà ses propres bougies à la maison⁹.

⁹ Il est très important de préciser que ceci est dans le cadre d'une « **éducation** » et non d'une **obligation** à allumer les bougies par les jeunes filles. Ainsi, nous pouvons répondre à toutes les questions et arguments concernant cet allumage :

Tout d'abord, on ne peut pas comparer cela au « débat » concernant la Bra'ha sur le Loulav ou le Choffar pour les femmes, (du fait qu'elles ne sont astreintes à ces Mitsvot). D'ailleurs, même dans ces derniers cas, plusieurs décisionnaires Séfarades (dont le Kaf Ha'haïm et le Ben Ich 'Haï) l'autorisent et témoignent même que les femmes de leurs communautés récitait la Bera'ha.

Cependant dans notre cas, étant donné que cette même fille aura plus tard l'**obligation** d'allumer ses propres bougies du Chabbat, il n'y a aucun problème à l'**éduquer** plus tôt à cette Mitsva.

Le seul « problème » que l'on pourrait soulever serait le fait « de rajouter de la lumière », car selon certains avis (Séfarades), si une femme a déjà allumé dans une maison, aucune autre femme (même mariée), ne pourra allumer dans cette même maison, puisque la maison est « déjà éclairée ».

Cependant, concernant cette dernière question, plusieurs décisionnaires Séfarades (dont Rav Ya'akov Sofer de Bagdad et Rabbi Ra'hamim Falaji), autorisent qu'une autre femme allume les bougies du Chabbat dans un même endroit, avec Bera'ha.

Par ailleurs, plusieurs grands maîtres Séfarades contemporains, se sont associés à la campagne du Rabbi, indiquant que même les petites filles peuvent et doivent allumer les bougies du Chabbat. On peut citer par exemple : Rabbi Israël Abou'hatséra (le Baba Salé), son fils Rabbi Meir Abou'hatséra, Rabbi Chalom Messas, le Rav Morde'haï Eliahou (voir dans le site le document « Annexe - Allumage par des petites filles.pdf » pour les sources correspondantes).

Ainsi, il est donc clair que Hala'hiquement, une fille Ashkénaze ou Séfardaise a clairement sur quoi se baser pour allumer sa bougie.

Cependant, un argument pourrait subsister : Si nos parents n'avaient pas l'habitude (le « Minhag ») d'allumer les bougies avant leur mariage, pourquoi innover cette chose-là ?

Voici plusieurs éléments de réponse à cette question :

Le Rabbi rapporte qu'apparemment, plusieurs communautés avaient auparavant l'habitude d'allumer les bougies, et c'est seulement avec le temps que cette habitude a cessé à cause de la pauvreté et de la difficulté à acheter plusieurs bougies pour toutes les filles de la famille.

De plus, dans notre génération, le monde est dans une grande obscurité, il y a donc un grand besoin de lumière, la lumière des bougies du Chabbat, pour contrer cette obscurité !

Le Rabbi a une fois répondu à une jeune fille qui lui écrivait qu'elle ne voulait pas allumer les bougies de Chabbat parce que sa mère et son entourage n'allumaient pas quand elles étaient jeunes filles. Le Rabbi lui répondit que la coutume des femmes de sa famille alors, et durant **plusieurs générations**, était également de « ne pas lire de magazines, de journaux, de ne pas apprendre **du tout** d'études profanes, de ne pas se maquiller, **etc.** » : « est-ce que vous êtes aussi **pointilleuse** sur ces sujets de faire comme leurs coutumes ? Ou du moins vous n'allez pas faire concrètement une action contre leurs coutumes de manière dévoilée ! Si déjà on

Référence 7 :

Il y a ici un fait extraordinaire :

Le miracle de la bougie qui restait allumée toute la semaine se produisit précisément avec la bougie que Rivka, âgée de trois ans allumait et ne se produisit pas avec les bougies d'Avraham (après le départ de Sarah) !

Ainsi, chaque fille juive, étant « la fille de **Sarah, Rivka, Rahel et Léa** », peut faire en sorte que la lumière de la Mitsva de la bougie de Chabbat éclaire toute la maison, tout-au-long de la semaine, à l'instar des bougies de Sarah et Rivka qui restaient allumées toute la semaine¹⁰.

Ceci est encore plus fort concernant l'allumage des bougies de Chabbat par les **petites filles** de trois ans, car nos Sages nous le soulignent dans la Guemara, que : « le monde tient par le du **souffle** de l'étude (et des Mitsvot) des jeunes enfants, un souffle sans faute !¹¹ ».

Ainsi, cette Mitsva fut donnée précisément aux femmes et aux filles juives à qui D.ieu confia le rôle de se consacrer aux besoins de sa maison (tandis que « l'homme est toujours conquérant », à l'extérieur).

Ce sont elles qui ont la force d'éclairer la maison par la lumière de la Mitsva pour la semaine à venir.

Ces trois miracles, ainsi que l'ordre que Rachi choisit, correspondent aux trois Mitsvot de la femme et de la fille juive¹² :

La 'Halla (qui est pratiquée avec la pâte), la pureté familiale (qui apporte une « nuée » de sainteté dans la maison) et l'allumage des bougies de Chabbat.

Rachi a classé ces trois éléments selon l'ordre chronologique dans la vie d'une fille juive. Dès que la fille atteint l'âge de trois ans, elle adopte la Mitsva de l'allumage des bougies de Chabbat. Par la suite, elle grandit et apporte son aide à la maison, elle peut également pétrir la pâte et prélever la 'Halla. Puis, elle se marie et respecte les lois de la pureté familiale.

Référence 8 :

Le Rabbi conclut la Si'ha par cet appel :

Tout ce qui vient d'être dit permet d'établir le grand mérite qui consiste à agir pour que chaque petite fille juive, dès qu'elle atteint l'âge de recevoir une éducation, allume une bougie, à la veille de Chabbat et des fêtes.

C'est grâce à l'allumage des bougies du Chabbat que nous mériterons, comme l'explique le *Yalkout Chimeoni*, les lumières de Tsion que D.ieu montrera, très prochainement, lors de la délivrance véritable et complète.

rajoute dans des sujets d'**obscurité**, il est clair et évident qu'il faut **rajouter** dans les sujets de lumière ».

¹⁰ Et même si, matériellement nous ne voyons pas, comme les matriarches, la lumière physique de ces bougies tout au long de la semaine, l'influence **profonde** des bougies n'est en aucun cas moins présente que chez nos matriarches !

¹¹ Selon les termes de la Guemara : « On ne peut comparer un souffle qui a fauté à un souffle qui n'a pas fauté... ».

¹² Initiales de חנה, גדה, הדלקת הנר. חנה

Histoire : « Le pouvoir d'une petite fille - deux récits un enseignement » (Sidra de la Semaine)

Les émissaires du Rabbi, dans le monde entier, rapportent de nombreux récits, pour prouver que l'allumage des bougies du Chabbat a modifié la physionomie de nombreuses familles juives.

Dans la première année de la campagne pour l'allumage des bougies de Chabat, en 1974, le Rabbi évoqua, lors d'une allocution publique, deux anecdotes qui se sont répétées plusieurs fois dans différentes familles.

Le point commun de ces anecdotes : une petite fille commence à allumer sa bougie et transforme la vie religieuse de sa famille.

La petite fille avait seulement cinq ans. Dans l'école privée non religieuse qu'elle fréquentait, une amie lui paria de la Mitsvah d'allumer les bougies de Chabbat. Cette amie la persuada, elle et ses camarades de classe, de le faire bien qu'elles fussent avant l'âge de la Bat-Mitsvah (12 ans et demi). Elles pouvaient, alléguait-elle, participer à cette Mitsvah à titre purement éducatif, en faisant la bénédiction, et, si elles le désiraient, elles pouvaient donner une pièce à la Tsédakah. Elles accompliraient ainsi la mission que Dieu leur a assignée, et auraient le mérite de faire entrer le Chabbat.

Ce vendredi-là, la petite fille en question rentra à la maison et, sur un ton passionné, parla à sa mère de sa nouvelle découverte.

Sa mère lui répondit qu'elle n'avait jamais entendu parler de cette pratique (en effet, elle n'avait, elle-même jamais reçu aucune éducation juive). « A-t-on jamais entendu chose pareille ! » s'écria, la mère, en colère. « Où a-t-on vu une petite fille vouloir faire une chose que sa mère ne fait pas et introduire dans la maison de nouvelles idées ! »

Vous savez comment sont les enfants. Ils trépignent vite et boudent pour la moindre petite chose. Voilà notre petite fille qui se met à pleurer en adressant à sa mère ce modeste plaidoyer « Je ne te demande rien, maman... tout ce que je veux, c'est que tu me laisses faire ça ! »

« J'ai un bougeoir. On me l'a donné à l'école. Et je sais faire la bénédiction. Oui, on m'a donné un papier avec la bénédiction, et quand et comment allumer les bougies. Je t'en prie, maman, laisse-moi faire ! ».

Les sanglots eurent raison de la mère qui céda finalement « O.K., répondit la mère fais ce que tu veux mais arrête de pleurer comme ça et laisse-moi tranquille !... ».

La petite fille débordait de joie. L'heure d'allumer les bougies arriva ; elle prit son bougeoir et sa bougie et les plaça sur la table de la salle à manger ; elle alluma la bougie et fit la bénédiction. Et la voilà déjà transportée au septième ciel !...

Elle savait, on le lui avait dit, qu'elle ne pouvait toucher son bougeoir le Chabbat, ni le transporter. Aussi, elle se fit un plaisir d'informer chaque membre de sa famille, sur le ton des enfants mais sérieux tout de même, de ne pas toucher le bougeoir et de ne pas souffler sur la bougie.

Lorsque ses parents virent que ce n'était pas si terrible après tout, ils la laissèrent allumer le vendredi suivant sans faire d'histoires. La petite fille ralluma sa bougie, avec le même plaisir et le même enthousiasme que la première fois. Sa joie alla même jusqu'à « contaminer » le reste de sa famille.

Quelques semaines passèrent. Un vendredi, le mari dit à sa femme que « cela ne se faisait pas » d'allumer la télé alors que leur fille chante qu'aujourd'hui c'est Chabbat et que la bougie brûle sur la table.

Aussi longtemps que la bougie brûlait, il ne pouvait se résoudre à allumer la télé. Plus tard, le téléphone sonna... mais la mère ne décrocha pas !... Quelques semaines plus tard, la mère repassa devant elle la scène du vendredi soir, et fut convaincue d'une anomalie évidente. Et si un voisin ou une amie rentraient à l'improviste, quelle réaction auraient-ils s'ils voyaient la bougie brûler sur la table, leur fille trépigner de joie parce qu'elle vient d'allumer sa bougie racontant à tous la sainteté de cette lumière et du jour de Chabbat, alors qu'elle, la mère, continue à travailler comme si c'était un jour normal !

« Non cela ne colle pas. Qu'importe le 'qu'en dira-t-on', je vais allumer, moi aussi, les bougies de Chabbat ! ». Quand elle se mit à le faire, elle ne pouvait plus tourner le bouton du four. Après tout, je viens d'allumer une « Ner Chel Chabbat Kodech », « la lumière du jour saint de Chabbat », je viens de dire dans la bénédiction que c'est un jour saint, comment donc puis-je continuer à préparer le dîner, allumer ou éteindre le four, alors que tout cela est formellement interdit le Chabbat ?

Personne n'aime le manger froid. Aussi, la mère se mit à faire de la *Cholent* (le ragoût Achkenaze traditionnel que l'on cuit avant Chabbat et qu'on laisse mijoter jusqu'au repas de midi, chez les sépharades, ce plat est appelé *Dafinah*). Tout naturellement, la préparation de la Cholent et sa cuisson introduisirent une nouvelle vie dans la maison, et les répercussions se firent même ressentir sur la cachetout. Par la suite, la mère décida que puisqu'elle allumait les bougies, elle devait mettre une plus belle robe en l'honneur de Chabbat. Et bien évidemment, elle évita de faire un travail ménager afin de ne pas salir sa belle robe ! Et ainsi de suite... Une Mitsvah en entraîna une autre.

Quelque temps après, toute la famille avait changé et était devenue des Juifs respectueux de leurs traditions et de leur héritage. L'autre épisode concerne une famille en Angleterre. Cette famille avait le souci d'allumer les bougies de Chabbat et d'essayer d'introduire l'atmosphère de Chabbat dans son foyer tous les vendredis soir. Cependant, dans le souci d'inclure la famille entière, ils attendaient le retour du père de son travail. C'est alors que chacun se préparait, et ce n'est qu'après que la mère allumait les bougies et que le père faisait le Kiddouch.

Ainsi, chez eux, Chabbat commençait à six heures, l'année entière. Ce qui signifiait qu'en hiver, les bougies étaient allumées quelques heures après le coucher du soleil. Leur petite fille, qui avait six ans, un jour, de retour de classe, demanda la permission d'allumer sa propre bougie. Ses parents furent enchantés de voir que leur fille sentait et comprenait suffisamment les choses pour s'efforcer d'apporter dans leur foyer cette lumière spirituelle.

Dès lors, ils acceptèrent volontiers de la laisser allumer sa propre bougie. Quand les jours d'hiver arrivèrent et que le père n'était pas encore de retour à l'heure qui convenait pour l'allumage des bougies, la jeune fille insista pour qu'il lui fût permis d'allumer sa bougie quelques minutes avant le coucher du soleil, comme on le lui avait recommandé en classe.

Elle savait qu'allumer les bougies après le coucher du soleil aboutirait à une profanation du Chabbat. Tout en autorisant sa fille à allumer sa propre bougie, la mère refusa à changer son habitude et préféra attendre le retour de son époux. Cependant, quand le mari entra à présent chez lui, il sentait instinctivement quelque chose d'inconvenant à allumer si tard les bougies. Il décida alors de rentrer plus tôt pour se préparer accueillir Chabbat comme il convient.